

## Exprimez-vous sur les espèces en péril des TNO

**Yellowknife**, le 15 août 2024 – Le public est invité à commenter deux propositions d’inscription sur la Liste des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (TNO).

Cette Loi prévoit un processus permettant de déterminer les espèces sauvages qui risquent de disparaître des Territoires du Nord-Ouest (TNO), de cerner les menaces auxquelles ces espèces sont confrontées et de définir les mesures à prendre pour les aider à se rétablir.

### Inscriptions proposées

Nous souhaitons réinscrire le **braya poilu** comme espèce **menacée** sur la Liste des espèces en péril. Cette espèce végétale a été réévaluée en avril 2024. Le statut « menacé » signifie qu’elle pourrait devenir en voie de disparition si rien n’est fait.

Nous souhaitons aussi ajouter la **couleuvre rayée à flancs rouges** à la Liste des espèces en péril des TNO. Après une première évaluation, cette espèce a été classée en avril 2024 comme **espèce préoccupante**, ce qui veut dire qu’elle risque de devenir menacée ou en voie de disparition.

### Comment puis-je transmettre mes commentaires?

Les résidents des TNO sont invités à nous soumettre leurs commentaires au sujet des propositions d’inscription à la liste et de l’ébauche de programmes de rétablissement d’ici le **1<sup>er</sup> novembre 2024**.

- **Répondez à nos sondages :**
  - Inscription du braya poilu <https://fr.surveymonkey.com/r/CYSKVR3>
  - Inscription de la couleuvre rayée à flancs rouges <https://fr.surveymonkey.com/r/RVHHDCN>
- [Envoyez-nous un courriel](#)
- [Appelez-nous](#)

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur les espèces ainsi que des pièces justificatives, dont des rapports de situation, des évaluations et des rapports d’étape au [www.nwt-species-at-risk.ca/fr](http://www.nwt-species-at-risk.ca/fr).

Vous pouvez aussi communiquer avec la Conférence des autorités de gestion en vous adressant au :

**Secrétariat des espèces en péril des TNO**

Sans frais : 1-855-783-4301

Télécopieur : 867-873-0293

Courriel : [SARA@gov.nt.ca](mailto:SARA@gov.nt.ca)

**Faits en bref**

- Les décisions concernant l'inscription seront prises par la [Conférence des autorités de gestion](#) (CAG).
- La Conférence est un groupe d'offices de cogestion de la faune et de gouvernements qui partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO.
- Le [Comité sur les espèces en péril](#) des TNO formule des recommandations à l'intention de la Conférence au sujet de l'inscription à la Liste des espèces en péril. Ces recommandations sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui tiennent compte des meilleures connaissances autochtones ainsi que des meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles.

**Liens**

- Feuillet d'information
  - Braya poilu <https://www.nwt-species-at-risk.ca/sites/species/files/hairy-braya-listing-fact-sheet-fr-aug2024.pdf>
  - Couleuvre rayée à flancs rouges <https://www.nwt-species-at-risk.ca/sites/species/files/red-sided-garter-snake-listing-fact-sheet-fr-aug2024.pdf>
- [Rapport de situation et réévaluation du braya poilu aux TNO \(2024\)](#)
- [Rapport de situation et évaluation de la couleuvre rayée à flancs rouges aux TNO \(2024\)](#)

- [Site Web des espèces en péril des TNO](#)